

 <p>POLE RESSOURCES HUMAINES</p>	<h1>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES</h1>	<p>09/2020</p>
--	--	----------------

## RÉUNION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

### QUESTION N°1

#### CENTRE D'ANTIBES

Pour rappel, la Délégation CFDT avait précédemment posé la question suivante : « Les personnes qui travaillent sur écran au premier étage du centre, sont éblouies par les reflets du soleil. La Délégation CFDT demande à la Direction de faire installer des stores pour remédier à ce problème ». La Direction ayant demandé des précisions quant au bureau concerné au 1er étage du centre, nous précisons qu'il s'agit de la grande pièce exposée sud dans laquelle les techniciens sont éblouis par les reflets du soleil sur les écrans. Nous tenons à préciser que des stores ont été installés pour les salariés du Service Médical qui travaillent dans les mêmes conditions.

- ↳ L'ensemble du vitrage des façades du bâtiment a été conçu en conformité avec les normes en vigueur et avis technique CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) du projet. L'installation de stores n'est pas envisagée dans l'immédiat.

### QUESTION N°2

#### CES PERTINAX

Certaines fenêtres de la salle de prélèvement où sont pratiquées les prises de sang ne ferment pas bien, ce qui engendre des nuisances sonores et une déperdition de chaleur. La Délégation CFDT demande à la Direction de faire procéder aux réparations nécessaires dans les meilleurs délais.

- ↳ Une demande de chiffrage des travaux de réparation sera demandée auprès du prestataire en charge du contrat de maintenance et d'entretien de nos équipements.

**QUESTION N°3****ROUTE D'ACCES AU SITE DE PESSICART**

**Actuellement une partie de la route d'accès au portail sud du siège est toujours impraticable en raison de l'instabilité du bas-côté. Quels sont les travaux prévus afin de sécuriser l'accès au site et à qui incombe-t-il de les réaliser ?**

- ↳ La gestion des travaux de confortement du talus est supervisée par le service de la voirie de la Mairie de Nice ainsi que l'assurance du propriétaire du terrain concerné par cet éboulement suite aux dégâts des dernières intempéries.

Une demande auprès des services de la voirie de Nice a été réalisée sans date d'exécution retenue à ce jour.

**QUESTION N°4****CADRE ADMINISTRATIF DE SOPHIA**

**La Délégation CFDT demande à la Direction de préciser à quelle date sera pourvu le poste de cadre administratif de la plateforme SOPHIA.**

- ↳ A ce jour, la décision n'a pas été prise.

**QUESTION N°5****HEURES SUPPLEMENTAIRES PERIODE CONFINEMENT**

**Durant la période de confinement, certains agents ont effectué-e-s des heures supplémentaires qui ont été réglées par l'employeur. La Délégation CFDT demande à la Direction de vérifier en fin d'année, si ces heures supplémentaires vont déclencher le bénéfice d'un repos compensateur.**

- ↳ Les heures supplémentaires réalisées et rémunérées sur la paie, ne donnent pas lieu au bénéfice d'un repos compensateur, à l'exception des heures effectuées au-delà du contingent, à savoir 220 heures par an et par salarié, qui ouvrent droit à une contrepartie obligatoire d'égale durée. A ce jour aucun agent n'a effectué des heures au-delà du contingent.

**QUESTION N°6****CLIMATISATION**

**Il nous a été signalé que les changements des filtres de la climatisation ont été effectués sur certains bâtiments mi-août, alors que la climatisation a été mise en service début de l'été. La Délégation CFDT, soucieuse de la santé de l'ensemble du personnel, souhaiterait savoir si l'intégralité des filtres a été changée sur la totalité des sites ? Pourquoi les filtres n'ont pas été changés avant la mise en service de la climatisation, comme il nous l'avait été indiqué en CSE ?**

- ↳ Les différentes interventions de maintenance concernant le système climatisation et de chauffage ont bien été réalisées par la société de maintenance.

**QUESTION N°7****FORFAIT MOBILITES DURABLES**

Dans la lignée de la loi mobilités, pour des transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, le décret du 9 mai 2020 met en place le « forfait mobilités durables », pour accompagner les salariés.

Pour les employés, il s'agit de la prise en charge par leur employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail. Les moyens de transports concernés sont les vélos électriques ou manuels, la voiture dans le cadre d'un co-voiturage, les transports en commun, en dehors de frais d'abonnement et tout autre service de mobilité partagée. La Délégation CFDT demande si la Direction envisage de recourir à cette mesure à terme ?

↳ Ce dispositif n'est pas à l'ordre du jour mais pourra faire l'objet d'un examen ultérieur.

**QUESTION N°8****DEBROUSSAILLAGE**

La Délégation CFDT demande le débroussaillage des herbes dans le virage de l'avenue de Pessicart, au bas de l'avenue du roi Robert, ce qui empêche une visibilité correcte et crée une zone accidentogène.

↳ La gestion des travaux de débroussaillage des abords de la chaussée montante de l'avenue Pessicart reste à la charge des services de la voirie de la Mairie de Nice et des propriétaires concernés. Un courriel signalant le risque d'accident sera envoyé au service de la voirie de Nice.

**QUESTION N°9****MASQUES**

Au regard de la reprise de la pandémie, la Délégation CFDT demande à la Direction, d'envisager une nouvelle dotation de masques pour l'ensemble du personnel.

↳ Deux commandes de masques ont été effectuées, afin de garantir une disponibilité de ceux-ci pour chaque agent jusqu'à la fin de l'hiver. Une première distribution a été réalisée fin août afin de doter chaque agent pour le mois de septembre.

**QUESTION N°10****TELEPHONE FIXE**

En accueil, certains téléphones ne fonctionnent pas. La Délégation CFDT demande que tous les appareils soient opérationnels de façon à travailler dans de bonnes conditions.

Dans le service relation client, il y a un téléphone pour plusieurs agents. En cette période de pandémie, il serait judicieux de mettre à la disposition des téléphones pour chacun ou prévoir des moyens afin de procéder à une désinfection régulière ou toute autre proposition intéressante.

- ↳ Les problèmes liés à la téléphonie et la gestion des besoins supplémentaires doivent systématiquement faire l'objet d'une demande sur l'application SDGDI « Téléphonie » afin que le service concerné assure le suivi et le traitement de ces demandes.